

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 3 juillet 2013**

**POINT X.5 - 1<sup>er</sup> alinéa :**  
**Rapport des travaux du CEVU du 26 juin 2013 :**  
**compte-rendu de la commission de la Pédagogie du 10 juin 2013 : demande de**  
**modification des conditions d'accès à la session de rattrapage pour les licences et**  
**masters 1 Droit et AES – rentrée 2013 – UFR Droit et Science Politique**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU le Code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1<sup>er</sup> février 2011
- VU l'avis du CEVU du 26 juin 2013

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE**, avec 20 pour, 2 abstentions : le rejet de la demande de modification des conditions d'accès à la session de rattrapage pour les licences et masters 1 Droit et AES – rentrée 2013 – UFR Droit et Science politique.

Dijon, le 8 juillet 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

- P.J. : - *Compte-rendu de la commission de la Pédagogie du 10 juin 2013***  
**- *Détails des votes***  
**- *Rapport des travaux du CEVU du 26 juin 2013 (joint à la délibération n°27)***

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 9 juillet 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 9 juillet 2013

### Relevé des avis de la séance du lundi 10 juin 2013

-----  
Ouverture de la séance à 8 heures 30.

#### 1. Points d'actualités – informations générales

Grégory WEGMANN indique que le calendrier 2013-2014 des conseils est en train d'être finalisé. La première CP de l'année aura lieu le vendredi 6 septembre après-midi. Cela permettra de pouvoir encore étudier d'éventuelles demandes de modifications des fiches filières car nous serons encore dans le mois qui suit la rentrée, donc en conformité avec l'article L613-1 du Code de l'Education quant au délai pour adopter les règles de contrôle des connaissances pour l'année universitaire. Le premier CEVU est fixé le 13 septembre après-midi. Il est rappelé que la semaine du 9 septembre est la semaine de rentrée officielle de l'université de Bourgogne.

#### 2. Thème de réflexion : La pédagogie numérique à l'Université de Bourgogne (en lien avec la Passerelle, 5 projets liés à ce thème)

Grégory WEGMANN invite Déborah ARNOLD, Directrice adjointe de la Passerelle, à présenter le thème, en coordination avec Alain TABARD, Vice-Président délégué au campus numérique, aux systèmes d'informations et aux learning centers et Directeur de la Passerelle.

#### Présentation

##### *Extraits du power-point de D.ARNOLD*

Déborah ARNOLD, Directrice adjointe de la Passerelle, présente un diaporama aux membres de la CP. Elle signale la présence de Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL, responsable de l'innovation pédagogique au CIPE.

Elle rappelle que la pédagogie numérique est de la pédagogie avant tout. Il y a un large choix d'outils et de médias numériques pour la soutenir. Il faut viser à l'atteinte d'objectifs d'apprentissage définis (connaître, maîtriser, réaliser...), via une approche pédagogique (magistral, collaboratif, étude de cas,...) et une modalité (en présentiel, hybride, totalement à distance). Le travail collaboratif peut notamment être privilégié. Un « wiki » est une page web modifiable par les visiteurs afin de permettre l'écriture et l'illustration collaboratives des documents numériques qu'elle contient.

Dans le cadre du **contrat d'établissement 2012-2016**, il est prévu de « réaliser l'université numérique au service de la formation ». Peuvent ainsi être créés des modules pédagogiques en ligne en complément des cours en présentiel. Le développement d'une offre de formation pluridisciplinaire à distance et le fait de favoriser l'utilisation des TICE dans les enseignements sont des voies à explorer.

Il est précisé que des formations spécifiques sont organisées pour les enseignants : « comment enrichir ses cours grâce au numérique » par exemple.

Parmi les 43 projets détaillés dans le Schéma Directeur du Système d'Information, 9 sont dédiés à la pédagogie numérique.

Beaucoup d'enseignants ouvrent des sites et mettent des ressources en ligne. Il faut qu'ils soient accompagnés et qu'une vraie réflexion sur la pédagogie entre enseignants et étudiants soit lancée.

Alain TABARD précise que des rencontres avec les UFR auront lieu afin de faire évoluer les pratiques, en tenant compte des attentes particulières.

Déborah ARNOLD rappelle que l'UB a un réel savoir-faire en **Formation Ouverte et à Distance**, via le CFOAD. On compte 1214 étudiants inscrits, 10 Diplômes nationaux proposés, 2 DU et 2 modules autonomes : C2i, CLES.

3 nouveaux DU sont en cours de développement :

Quelques chiffres sur PLUBEL (réponse à l'enquête CPU février 2013) : 93% des diplômés uB référencés, 2 811 cours. Le temps moyen de connexion est de 5 à 10 minutes (supports à télécharger). 2% des cours font appel à une utilisation plus avancée du numérique. 10% des étudiants restent plus de 30 minutes pour des activités d'apprentissage.

11 981 utilisateurs dont 1 154 enseignants et 10 827 étudiants (42%)

Il est fait référence à **sept Universités Numériques Thématiques** avec des ressources numériques en accès libre (sauf \*) :

UOH – Université Ouverte des Humanités

UNJF\* – Université Numérique Juridique Francophone

UNF3S – Université Numérique des Sciences de la Santé et du Sport

AUNEGE – Association des Universités pour l'enseignement Numérique en Economie et Gestion

UNISCIEL – Université des Sciences En Ligne

UNIT – Université Numérique Ingénierie et Technologie

UVED – Université Virtuelle Environnement et Développement durable

Toutes portent des projets. Exemple : pour l'UOH : 4 ressources uB déjà en ligne, 2 productions en cours, 2 projets déposés le 15/05 en coproduction avec l'Université Sorbonne nouvelle

⇒ **Enrichir ses cours grâce au numérique**: quoi, comment, pourquoi ? Les enjeux pédagogiques du web 2.0 sont une thématique étudiée au niveau national. Différents organismes et réseaux se coordonnent sur la question :

MESR : la MINES (Mission Numérique de l'Enseignement Supérieur)

Canal-U : la webTv de l'enseignement supérieur [www.canal-u.tv](http://www.canal-u.tv)

Les UNR (Universités Numériques en Région)

UNIRE = université numérique région grand-est

RéseauSUP : réseau des Structures Universitaires de Pédagogie

ANSTIA : Association Nationale des Services TICE et Audiovisuels

Ressources, outils, appels à projet, formation & accompagnement à la pédagogie numérique

⇒ **La nouvelle loi ESR** inclut le projet F.U.N (France Université Numérique). Les missions du service public de l'enseignement supérieur font référence au numérique

Article 6

« Art. L. 123-4-1. – Le service public de l'enseignement supérieur met à disposition de ses usagers des services et des ressources pédagogiques numériques. Le développement de services et ressources pédagogiques numériques par le service public de l'enseignement supérieur contribue à la promotion de la francophonie. »

Article 16

« Art. L. 611-8. – Les établissements d'enseignement supérieur rendent disponibles, pour les formations dont les méthodes pédagogiques le permettent, leurs enseignements sous forme numérique, dans les conditions définies par la législation sur la propriété intellectuelle. Cette mise à disposition ne peut se substituer aux enseignements dispensés en présence des étudiants sans justification pédagogique. »

« Une formation à l'utilisation des outils et des ressources numériques et à la compréhension des enjeux qui leur sont associés, adaptée aux spécificités du parcours suivi par l'étudiant, est dispensée dès l'entrée dans l'enseignement supérieur, dans la continuité des formations dispensées dans l'enseignement du second degré.

« Les modalités de mise en œuvre des deux premiers alinéas du présent article sont fixées par le contrat pluriannuel mentionné à l'article L. 711-1. »

⇒ **Divers programmes européens 2007-2013** existent :

Education et Formation Tout au Long de la Vie (EFTLV), TEMPUS (pays voisins), Erasmus Mundus, 7e Programme Cadre de Recherche & Développement

Autres programmes : ex. ICT Policy Support Programme

Exemples : Projet EFTLV : SYNERGY

Projet TEMPUS : IDEE

Projet ICT PSP : EMMA

Nouveau programme : Erasmus Pour Tous 2014-2020

Le réseau EDEN (European Distance and E-learning Network) offre de nombreuses possibilités : bénéficier de l'expertise de la communauté, collaborer avec les meilleurs, accéder plus facilement aux financements européens, être connu et reconnu. Commission européenne / MINES. Communauté NAP (mise en réseau, montage de projets, échange d'expertise). Publications scientifiques – EURODL. Bulletin d'information EDEN (20 000 contacts). Bénéficiaire de tarifs avantageux. Conférences / Publications

⇒ **Soutien à la pédagogie numérique à l'UB**

via la Passerelle - Pôle numérique

Formation et accompagnement à la pédagogie numérique

Assistance au montage de dispositifs hybrides et à distance

Production de ressources audiovisuelles et multimédias

Diffusion via les dispositifs nationaux

Veille, projets et partenariats

Via le CIPE – Pôle Education

Formation et accompagnement à la pédagogie universitaire

Evaluation des formations

Via les Relations internationales - Pôle International

Assistance au montage de projets internationaux

Axes stratégiques de développement à l'international

⇒ **Pour l'avenir**

Communication sur les TICE :

Actualités et rubriques TICE du site web du CCREM <http://ccrem.u-bourgogne.fr>

Bulletin d'information spécifique aux TICE ?

Rubrique TICE dans la newsletter des personnels ?

Dans les UFR : réunions d'information avec les équipes pédagogiques, correspondants TICE / pédagogie numérique dans chaque UFR, implication des étudiants ?

Accompagnement :

Communauté TICE dans uB-link ? Journées / demi-journées thématiques, ex. les vendredi des TICE

Personnalités extérieures invitées, expérimentations avec équipes pédagogiques et étudiants : cf. le « bac à sable ».

## Discussion en CP

Après cette présentation fort instructive, un débat s'engage en CP sur le thème de la pédagogie numérique.

Les enseignants sont sensibles au fait que ces évolutions vers le numérique sont d'actualité et doivent être concrètement mises en œuvre mais ils signalent le fort investissement en temps que cela demande.

Il y aura un accompagnement obligatoire des UFR car l'expérimentation de nouvelles méthodes nécessite un soutien en heures et un encadrement spécifique.

Christian MICHELOT signale que le fait de mettre des cours en ligne n'est pas compliqué mais que prévoir des cours interactifs est nettement plus difficile. Il ne faut pas que cela induise une rupture de communication avec les étudiants. Le danger est que seuls les bons étudiants en tirent avantage.

Déborah ARNOLD rappelle que les étudiants sont connectés et qu'il faut que les enseignants puissent les accompagner dans les évolutions actuelles. Il n'est pas question d'un « tout numérique » mais plutôt d'un enseignement hybride.

La question des moyens est abordée car passer à une pédagogie numérique nécessite des investissements.

Alain TABARD précise que chacun a sa vision du numérique. Or cela doit être vu dans le cadre d'une réflexion globale. Le temps gagné grâce au numérique doit permettre un réinvestissement dans d'autres missions.

Les étudiants qui se sont peu exprimés sont invités à réagir. Dorian COLAS DES FRANCS précise que tout n'est pas blanc ou noir. Il y a des complémentarités à trouver entre des supports numériques et l'enseignement en présentiel. L'exemple de la préparation au C2i illustre bien cela. Les étudiants peuvent s'entraîner en ligne et ils ont un retour du référent C2i Alain BOIVIN. Il est rappelé que chaque discipline a ses particularités et qu'on ne peut généraliser sur la pédagogie numérique à envisager.

Grégory WEGMANN rappelle que des réunions dans les UFR sont prévues.

Luc IMHOFF demande qu'une mise au point juridique soit faite sur la question, sur ce qui est autorisé ou non par rapport à la mise en ligne e cours, aux droits de propriété intellectuelle etc...

Déborah ARNOLD précise qu'elle effectue une veille réglementaire et échange avec d'autres universités sur la question (Paris I notamment). Une demi-journée thématique devrait être organisée, en lien avec le service juridique et la Passerelle.

### 3. Demande de modification des conditions d'accès à la session de rattrapage pour les licences et masters 1 Droit et AES - rentrée 2013 - UFR Droit et Science Politique

Laurence RAVILLON, Directrice de l'UFR Droit et Science Politique présente le projet aux membres de la CP. Sont repris ici les termes de la note technique envoyée au Président de l'université, dont il est fait état en commission de la pédagogie.

Elle précise que la condition du 8/20 peut augmenter la réussite aux examens dans la mesure où, d'une part, elle est de nature à conduire les étudiants à préparer de manière plus efficiente les épreuves de la première session et, d'autre part, à donner plus de crédit à la seconde session. On constate en effet que les étudiants sont parfois tentés de s'abriter derrière l'organisation d'une seconde session, évitant ainsi de mobiliser toutes leurs capacités pour réussir dès la première session. Ils se retrouvent souvent piégés à l'arrivée toute proche de la seconde session sans pouvoir fournir les efforts nécessaires. La condition d'accès à la seconde session les obligerait à prendre au sérieux la première session et à considérer la seconde session comme une vraie session de rattrapage si leurs résultats ont été une première fois tangents, dans la mesure où la motivation constitue un paramètre essentiel de la réussite.

Cette condition d'accès contribue à la rationalisation de l'organisation des examens, organisation très lourde dans une UFR qui compte des effectifs étudiants très importants à la première comme à la deuxième session, pour un résultat très faible à la seconde session, en termes de réussite des étudiants ayant obtenu une moyenne inférieure à 8 à la première session (2010/2011 : 0,53% d'admis parmi les ajournés à la session 1 ; 1,16% de défaillants admis ; 2011-2012 : 0,72% ; 1,08%).

La lourdeur tient aussi aux types d'examens, chronophages, en temps d'organisation (nombreuses épreuves de 3 heures, lourdeur de l'organisation administrative, comme en corrections (pas de QCM mais des dissertations, commentaires d'arrêts, cas pratiques longs à corriger). Ces exercices, de même que la pratique de la double correction, garantissent aux étudiants des examens organisés de manière très rigoureuse et corrigés de la même manière, ce qui contribue au sérieux de la formation. Mais ce sérieux n'a de raison d'être que dans la mesure où la seconde session conserve un sens en termes de réussite. Or, les contraintes du nouveau calendrier (deuxième

session en juin) supposent une mobilisation des personnels administratifs et enseignants hors de proportion compte tenu des résultats. Les enseignants sont attachés à ne pas «brader» la seconde session en organisant des examens au rabais et souhaitent maintenir leur niveau d'exigences.

Plusieurs Facultés de Droit en France ont obtenu de leur CA la possibilité (pour certaines, à titre expérimental, comme à Tours) de bénéficier d'un régime différent des autres composantes de l'Université, compte tenu des spécificités de la filière, évoquées ci-dessus (c'est le cas par exemple, outre Tours, à Toulouse ou Paris V René Descartes, auxquelles il faut ajouter le projet de passage d'une telle mesure dans de nombreuses universités). Les Facultés qui pratiquent ce système ont d'ailleurs pu observer une augmentation du taux de réussite à la première session et à la deuxième session, ce qui bénéficie aux étudiants et est dans leur intérêt.

Il s'agirait donc de mettre en place une condition d'accès à la seconde session, qui serait l'obtention de la moyenne minimale de 8/20 aux examens (comme pour certains examens, la mise en place d'une note d'admissibilité de 8/20 aux écrits pour accéder aux oraux).

La légalité d'une telle mesure d'ordre administratif n'est en rien douteuse. Une condition d'accès à une session d'examen n'équivaut pas à une note éliminatoire, laquelle correspond à une certaine note obtenue dans le cadre d'un examen ou d'une UE, et qui, par suite du constat qu'en fait le seul jury d'examen, bloque l'obtention du diplôme. Le baccalauréat est un exemple de cette notion de condition d'accès aux épreuves de rattrapage (épreuves du second groupe) et il n'est venu à l'idée de personne d'y voir la une note éliminatoire.

L'interdiction de conditionner l'accès à la seconde session n'est donc qu'une mesure administrative interne. Elle ne résulte en aucune manière de la lettre de l'article 17 de l'arrêté licence, qui prévoit seulement que «deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats». Ce texte laisse libres les autorités universitaires de déterminer les conditions d'accès à la seconde session, sauf à ne pas la supprimer. L'interpréter autrement va à l'encontre de la lettre du texte, voire de son esprit. Au demeurant, les autres UFR qui ont mis en place cette condition d'accès pour la seconde session ne se sont pas placées dans l'illégalité. Et au vu des résultats ci-dessus rappelés, la condition d'accès ne peut qu'aller dans le sens des intérêts bien compris des étudiants.

Laurence RAVILLON précise que ce projet a été adopté une première fois en Conseil d'UFR en juin 2012 et a été repris en conseil le 5 mars dernier. Une demande de présentation dans les conseils a donc été formulée.

Nicolas CASPAR intervient suite à cette présentation pour revenir sur le fait que les étudiants peuvent élaborer des stratégies dans le cadre de leurs études et choisir délibérément de ne pas miser sur la 1<sup>ère</sup> session pour axer sur la session de rattrapage. Le cas des étudiants défaillants (absence justifiée) est évoqué car ils sont normalement inscrits automatiquement en session 2.

Il rappelle qu'une pétition a circulé l'an dernier de la part des étudiants qui ont manifesté leur désaccord avec ce principe de sélection qui induit une notion d'élitisme. Le principe d'une inscription à la session de rattrapage pourrait être institué afin de pouvoir prévoir de façon plus efficace le nombre d'étudiants qui passeront effectivement les épreuves.

Claire CACHIA estime que c'est un bon compromis.

La situation des étudiants boursiers est également évoquée car pour toucher la bourse, ils doivent être assidus aux TD et aux examens. Si on les empêche de se présenter en session 2, quid du versement de leur bourse ? Ces questions sont importantes et il faudra absolument les aborder avec le Directeur du CROUS le cas échéant.

Grégory WEGMANN rappelle que cette demande de modification est substantielle et concerne la politique de l'établissement quant à l'organisation de ses examens. Elle ne saurait se limiter à une seule composante. Si des modifications doivent intervenir, elles doivent être appliquées à l'échelle de l'UB. Il se dit très réservé sur la proposition de l'UFR Droit et Science politique.

Un débat s'engage sur la question. De nombreux enseignants signalent le coût en temps et en argent que représente l'organisation de cette session de rattrapage. Certaines UFR utilisent déjà le système des listes d'inscription.

Philippe MONNERET estime que la proposition du 08/20 est un message clair pour les étudiants, les incitant à investir le maximum de compétences en session 1. C'est un service rendu aux étudiants.

Stéphanie GRAYOT-DIRX rappelle toutefois que suivant les situations personnelles (travail salarié en parallèle par exemple), les étudiants n'ont pas tous le temps de donner leur maximum dès la session 1.

Grégory WEGMANN rappelle que l'étudiant, même ajourné, peut valider certaines UE et les capitaliser. Cela correspond à l'esprit du LMD, qui permet à l'étudiant d'individualiser son parcours.

Julien BRAULT confirme que les étudiants sont nombreux à compter sur la session de rattrapage pour valider leur année, certaines matières validées in fine permettant de valider les UE.

Anne BARNABE indique qu'effectivement certains étudiants misent sur le fait qu'ils passent la moitié des UE en session 1 et l'autre moitié en session 2. Ils programment leurs révisions en fonction de cela.

Grégory WEGMANN indique qu'une autre proposition sera soumise au vote des membres de la CP, relative à la nécessité pour les étudiants de s'inscrire à la session de rattrapage pour pouvoir y participer.

Deux votes sont donc organisés :

*Proposition 1 : mise en place d'une condition d'accès (moyenne de 8/20) pour la session de rattrapage de la L1 au M1 en Droit et AES. L'application se ferait à la rentrée 2013/2014 et serait mentionnée dans les différentes maquettes (MCC).*

<b>Avis CP</b>	<b>7 voix contre 6 voix pour 6 abstentions</b>
--------------------	--

*Proposition 2 : officialisation du principe d'une liste d'inscription à la session de rattrapage des étudiants ajournés, valable pour l'ensemble des composantes*

<b>Avis CP</b>	<b>9 voix pour 9 abstentions 0 voix contre</b>
--------------------	--

#### **4. Projets internationaux en lien avec le Pôle Relations Internationales**

Bernard ALTHEIM présente les dossiers en commission de la pédagogie. Il précise que le tableau reprend 3 projets non diplômants relatifs à des accords d'échanges avec le Canada, les Etats-Unis et le Japon. Ces accords sont précieux car ils permettent à des étudiants de l'UB d'étudier à l'étranger sans payer des frais d'inscription ou alors en s'acquittant de frais réduits.

Les 4 autres projets diplômants concernent les partenariats avec le Cameroun, la Chine et le Liban.

Albert DIPANDA présente les projets avec le Cameroun et le Liban, qui concernent à la fois l'ESIREM et l'UFR Sciences et Techniques. Les formations concernées sont en lien avec l'infotronique ou les matériaux pour le Cameroun et le master 3I pour l'accord avec le Liban. Les étudiants étrangers qui intègrent ces formations sont très brillants.

Grégory WEGMANN évoque l'accord avec l'université chinoise SISU. Un flux limité d'étudiants chinois est accueilli dans le master Administration des Entreprises (parcours en français et/ou en anglais). Cet accord est important car des étudiants de l'IAE peuvent aussi aller étudier à SISU, l'université chinoise la plus francophone. Monsieur LI KEYONG, Président de SISU, est très attaché à la France (il a de longue date noué des relations avec notre faculté de lettres).

*Proposition : adoption des 4 projets internationaux diplômants, tels que présentés en séance*

<b>Avis CP</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
--------------------	--------------------------------

#### **5. Offre de formation - Rentrée 2013**

##### **1. IUT Chalon/Saône :**

- ouverture en alternance du DUT Génie industriel et maintenance 1<sup>ère</sup> année

Serve VERDIN, Chef du département Génie Industriel et Maintenance GIM à Chalon sur Saône, présente le dossier en CP. Il explique qu'avec la mise en place des nouveaux programmes pédagogiques nationaux (PPN) en septembre 2013, il est nécessaire d'adapter l'offre aux besoins des étudiants et des industriels. 5 étudiants sur 7 alternants sont embauchés à l'issue de la formation en général, ce qui montre le très bon taux d'insertion qu'engendre l'alternance. Il explique le budget associé à ce projet. Le seuil de rentabilité est fixé à 8 étudiants. Le semestre 2 serait dédoublé, avec un groupe d'alternants, qui poursuivraient ensuite les semestres 3 et 4.

L'inscription se fait en formation initiale au semestre 1 car tel est le statut des étudiants à la rentrée mais ils basculent ensuite en formation par alternance. Le SUFCOB a été contacté sur ce point et il n'y a pas de blocage sur ce fonctionnement.

Grégory WEGMANN signale que le conseil de l'IUT doit se réunir le 18 juin. Il s'agira que l'IUT transmette sans tarder l'avis porté sur ce projet afin qu'il soit communiqué aux membres du CEVU. La CP se prononce donc sous réserve de cet avis du conseil de l'IUT.

*Proposition : adoption du projet relatif au DUT GIM (ouverture à l'alternance en 1ère année)*



- ouverture en contrat de professionnalisation de la LP Techniques et activités de l'image et du son (TAIS)

Christophe GUILLET présente le projet, accompagné de Michel BONNET qui intervient dans la formation.

Cette licence associe « Nicéphore Cité », une plateforme de ressources en image et son, les unités chalonnaises de formation technique (IUT, ENSAM), artistique (Conservatoire à Rayonnement Régional, Ecole Média Arts), la scène nationale l'Espace des Arts ainsi que les Musées Denon et Niepce de la ville. En alliant les compétences du reportage, de la communication et de l'esthétique, les étudiants travaillent dans les 4 domaines suivants :

- Vidéo : scénariser, réaliser un story-board, tourner, monter, réaliser la postproduction, ajouter le son, la musique, toutes les techniques issues du cinéma.

- 3D : les jeux vidéo, les maquettes virtuelles, toutes les applications liées à l'immersion virtuelle au sein d'un univers entièrement modélisé.

- Web : la création de sites web interactifs, l'animation 2D (Flash), son et vidéo en ligne.

- Son : l'histoire des formes musicales, la prise de son, le montage audionumérique, la composition, l'utilisation de logiciels performants.

Il y a beaucoup de demandes (environ 150) pour 30 places. Le vivier d'étudiants est donc là et il n'est pas question de seuil de rentabilité compte tenu de la forte demande. La formation ne sera associée à aucune branche professionnelle en particulier car l'activité est transversale et relève du champ interprofessionnel.

Il s'agit plus de saisir une opportunité de diversifier le recrutement afin d'améliorer l'insertion professionnelle des étudiants. La mutualisation des enseignements sera possible avec la FI les deux premiers mois. Ensuite cela se poursuivra avec des groupes plus restreints.

Là encore l'avis de la CP est donné sous réserve de l'avis du conseil d'IUT.

*Proposition : adoption du projet relatif à la LP TAIS (ouverture au contrat de professionnalisation)*

2. **IUT Dijon-Auxerre** : partenariat avec le SUFCOB pour la LP Gestion des ressources humaines suite à la fermeture du groupe à Sens. Augmentation du volume horaire annuel (cf point 9)

Anne JORROT-DEBEAUFORT présente ce point aux membres de la CP. A partir de la rentrée 2013, la Licence professionnelle GRH ne sera plus dispensée en partenariat avec la Maison de l'entreprise de l'Yonne. Deux groupes de la Licence sont créés : l'un à Auxerre, qui sera coordonné par le département Techniques de commercialisation, l'autre à Dijon, qui sera géré par le département Gestion des entreprises et des administrations. Le groupe de Sens disparaît.

L'uB a décidé de mettre en place un partenariat avec le SUFCOB, qui assurera désormais le suivi et la gestion des contrats de professionnalisation conclus dans le cadre de la Licence. Dans ce contexte, le SUFCOB a précisé que la LP GRH, niveau II, sera prise en charge par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés dans le cadre d'un volume horaire de 455 h minimum.

Or, la maquette pédagogique initiale, telle qu'elle a été proposée et validée par les instances universitaires, n'affichait que 392h, le différentiel représentant le volume occupé par les CQPM délivrés par la Maison de l'entreprise de l'Yonne. Il a donc fallu ajuster le volume horaire global de la maquette, et ajouter les 63 h manquantes. Ces heures sont réparties entre différentes UE, qui sont donc renforcées. Il est noté que les étudiants qui étaient avant simultanément inscrits à la Licence et au Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie (CQPM), titre reconnu par la Profession, ne le seront à présent que sur demande et préparation spécifique. Cette licence professionnelle a vocation à former des jeunes pouvant exercer dans toutes les branches professionnelles et il sera positif que l'ouverture se fasse à toutes les professions et non au seul secteur.

*Proposition : adoption de la modification de volume horaire annuel de la LP GRH, qui passe à 455 heures*

### 3. UFR Pharmacie : diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)

Il est rappelé que la réforme des études de pharmacie se poursuit (après le DF Générale SP = grade de licence), avec la mise en place progressive, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années rénovées, qui vont constituer le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP), avec délivrance à terme du grade de master. La 6<sup>ème</sup> année est elle aussi rénovée (« troisième cycle court »).

La maquette du DFASP1 pour les parcours Industrie et recherche et Pharmacie-hospitalière-Biologie médicale (Internat)-recherche est présentée par Anne TESSIER, maître de conférences, responsable de cette 4<sup>ème</sup> année à l'UFR Pharmacie.

Les recommandations afférentes aux annexes de l'arrêté du 8 avril 2013 instaurant le DFASP ont été validées par la commission nationale de la pédagogie des études de santé. Les grands principes sont les suivants :

- La semestrialisation des études
- Les ECTS
- Le Certificat de Synthèse Pharmaceutique (Evaluation de l'intégration des connaissances)

La 4<sup>ème</sup> année comporte un premier semestre commun à tous les parcours et un second semestre s'articulant autour d'une partie commune et d'une partie spécifique de chaque parcours. Il y a des UE avec des enseignements généraux et thématiques, une UE orientation professionnelle (projet tutoré) et deux UE librement choisies. Une description des cours et des ECTS associés est faite en CP, avec projection du projet de fiche filière à l'écran.

Les UE pouvant être librement choisies sont les suivantes :

- UE Oncogenèse, histogénèse et différenciation
- UE Physiopathologie des maladies transmissibles
- UE Physiopathologie cardiovasculaire
- UE Anatomie, morphogénèse et imagerie
- UE Hématopoïèse normale et pathologique
- UE Pharmacologie fondamentale, préclinique et clinique
- UE Développement du médicament
- UE Conception et structure des molécules d'intérêt thérapeutique
- UE Outils et technologies appliqués à la recherche thérapeutique
- UE Nanobiosciences NanoBioTechnologies
- UE Chimie extractive et chimie structurale des composés naturels végétaux
- UE Analyse et gestion des risques environnementaux
- UE Biochimie métabolique et régulation
- UE Maladies du SNC
- UE Imagerie fonctionnelle et moléculaire
- UE Ethique et déontologie

Anne TESSIER précise que les membres du conseil de l'UFR Pharmacie ont adopté à l'unanimité le 3 juin 2013 la maquette DFASP1 pour les deux parcours Industrie-recherche et Pharmacie hospitalière-biologie médicale et recherche.

*Proposition : adoption des modalités de contrôle des connaissances de la 1<sup>ère</sup> année du DFASP, applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2013*



Evelyne KOHLI, Directrice de l'UFR Pharmacie, souhaite évoquer le projet de modification de la 5<sup>ème</sup> année actuelle, bien que les conseils centraux n'aient pas à se prononcer sur ce cycle de formation puisque la législation actuelle s'applique toujours et que la 5<sup>ème</sup> année rénovée sera mise en place en septembre 2014. La 6<sup>ème</sup> année serait elle aussi revue en amont de la réforme mais aucun document n'a été transmis à la CP à ce jour. L'article L713-4- grand II- du code de l'Education dispose que :

« Par dérogation aux articles L. 613-1, L. 712-3 et L. 712-6, l'organisation des enseignements et du contrôle des connaissances est définie par les unités de formation et de recherche de médecine, d'odontologie ou de pharmacie, suivant le cas, puis approuvée par le président de l'université, pour les formations suivantes :

1° Deuxième cycle des études médicales ;

2° Deuxième cycle des études odontologiques ;

3° Formation de pharmacie générale du troisième cycle des études pharmaceutiques. »

Le Président devra donc être tenu informé des projets avant leur mise en œuvre.

Evelyne KOHLI présente aux membres de la CP Jean-Pierre BELON, Professeur de pharmacologie, Vice-Président de la Commission pédagogique nationale des études de pharmacie, qui a donc suivi la réforme des études de



pharmacie de très près. Il explique que le but est d'anticiper au maximum la réforme qui va s'appliquer car si on attend 2016 pour que la réforme soit pleinement appliquée, il sera bien trop tard. D'autres pays ont fait ces réformes et se trouvent être très en avance sur la France (Canada par exemple). L'accueil d'étudiants dans le cadre d'échanges internationaux est donc compliqué car il y a un décalage. La réforme des études pharmaceutiques qui va bientôt voir le jour est une formation qui amène à l'obtention obligatoire des compétences génériques (esprit d'initiative, ténacité, sens de l'organisation..), en plus des aspects techniques spécifiques. Il faut donc axer la formation sur l'acquisition de compétences afin que les étudiants soient opérationnels au plus tôt. Il existe un référentiel des métiers qu'il convient de décliner.

Grégory WEGMANN remercie les représentants de l'UFR de cette présentation et rappelle que le Président devra être tenu informé des suites de ce dossier.

#### 4. UFR Langues et Communication : préparation à l'agrégation interne d'espagnol

Pierre-Paul GREGORIO, Directeur du département d'études hispaniques, présente ce projet aux membres de la CP. À compter de la rentrée 2013, le Département d'Études Hispaniques de l'Ub assurera une préparation au concours de l'Agrégation interne d'espagnol. Elle sera menée en partenariat avec le Département d'espagnol de l'Université de Franche-Comté. Chaque département prendra en charge la préparation à deux questions aux concours. Les cours de traduction (thème et version) se dérouleront dans chaque centre, de manière à limiter, autant que faire se peut, les déplacements des collègues du secondaire, candidats au concours. L'épreuve de didactique et le thème oral (épreuves d'admission) reviendront à l'Université de Franche-Comté. Il est précisé que cette formation n'est pas prévue dans le plan de formation académique du rectorat.

*Proposition : adoption de la création d'une préparation à l'agrégation interne d'espagnol à la rentrée 2013*

<b>Avis CP</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
--------------------	--------------------------------

#### 5. UFR Sciences Economiques et de Gestion : non-ouverture du M2 Métiers de l'enseignement Sciences économiques et sociales à la rentrée 2013

Grégory WEGMANN présente ce dossier, qui a été validé en Conseil d'UFR. Du fait de la non-ouverture du master 1 cette année, il apparaît logique de ne pas ouvrir le master 2 correspondant. Il est précisé que le nouveau master 1 MEEF en sciences économiques et sociales ouvre bien en septembre 2013.

*Proposition : adoption du principe de non-ouverture du Master 2 métiers de l'enseignement en sciences économiques et sociales à la rentrée 2013*

<b>Avis CP</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
--------------------	--------------------------------

### 6. Demandes relatives aux diplômes d'université

#### 1. UFR Pharmacie : DU Biomarqueurs Santé Nutrition (création)

Sylvette HUICHARD présente ce DU qui a pour objectif de permettre l'utilisation des biomarqueurs en rapport avec la santé et la nutrition. On peut distinguer deux types de biomarqueurs concernés par ce DU : ceux permettant d'anticiper le mode adaptatif à divers apports nutritionnels, et ceux, dépendant de la nutrition, qui peuvent donc être influencés par une intervention nutritionnelle. La date de mise en place de la formation est fixée en décembre 2013. Les frais pédagogiques sont de 1 250 €, sauf pour les cas particuliers (demandeurs d'emploi et autres) qui bénéficient d'un tarif préférentiel : 950 €. Les frais administratifs sont de 186 €.

La présence d'intervenants de renommée nationale est soulignée. Cette formation est très attendue.

*Proposition : adoption du projet de création du DU Biomarqueurs Santé Nutrition*

<b>Avis CP</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
--------------------	--------------------------------

## 2. UFR Médecine-Pharmacie : tarification 2013-2014 pour les DU et les DIU

Sylvette HUICHARD présente ce tableau récapitulatif des tarifs applicables aux DU/DIU pour 2013-2014. Elle rappelle la création récente de l'Unité Mixte du Développement Professionnel Continu Santé (UM.DPC S), qui est un département du SUFCOB, dont elle a été nommée Directrice (cf CA du 3 avril 2013).

Un gros travail de synthèse a été fait afin que l'ensemble des formations proposées soit dans ce tableau. Différentes rubriques sont renseignées et notamment les frais administratifs, les frais pour les internes, les frais pédagogiques. Une réflexion est lancée au sujet de la tarification afin de clarifier ces tarifs et de pouvoir les justifier. Mais cela nécessite une expertise fine du dossier en amont.

*Proposition : adoption de la tarification 2013-2014 des DU/DIU gérés par l'UM.DPC, telle que présentée en séance*

<b>Avis CP</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
--------------------	--------------------------------

## 3. UFR STAPS : DU PATA - Perception, Action et Troubles des Apprentissages (**modification**)

Les modifications demandées sont mineures : le volume horaire passe de 159 à 168 heures.

*Proposition : adoption de ces modifications pour le DU PATA, telles que présentées en séance*

<b>Avis CP</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
--------------------	--------------------------------

## 4. UFR Langues et Communication : DU langues et culture germaniques (**création**)

Isabelle SCHMITT présente ce DU de langue et culture germaniques qui est proposé aux débutants et grands débutants souhaitant obtenir un diplôme attestant leurs connaissances linguistiques en allemand (niveau B1). La formation sera centrée sur l'étude de la langue avant d'ouvrir sur la connaissance de la société contemporaine des pays de langue allemande (Allemagne, Autriche, Suisse).

Ce D.U. permet l'acquisition, à titre individuel ou pour des raisons professionnelles, d'une langue vivante. Il offre un complément de formation pour faciliter l'entrée dans la vie active ou l'évolution d'une carrière professionnelle. Il est également destiné aux étudiants que leur parcours universitaire a conduit à se tourner vers la culture germanophone (philosophes, historiens, historiens de l'art, musicologues, psychologues, spécialistes en droit international) ou à collaborer avec les chercheurs germanophones par le biais d'échanges scientifiques internationaux (physiciens, mathématiciens, chimistes, etc...).

Il n'y a pas de frais d'inscription (cours adossés sur des cours existants). Ce point pourra peut-être évoluer dans le temps, en fonction du nombre de participants et des groupes de langues à constituer.

*Proposition : adoption du dossier de création de DU, tel que présenté en séance*

<b>Avis CP</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
--------------------	--------------------------------

## 7. Formation des IADE : programme pédagogique et répartition des crédits ECTS

Il a été demandé à l'UFR Médecine de faire le point d'information sur l'universitarisation de la formation des infirmier(e)s anesthésistes diplômé(e)s d'Etat (IADE) en CP afin que ce dossier puisse être évoqué dans les conseils centraux.

L'universitarisation se poursuit en effet, après les infirmier(e)s et les techniciens en imagerie médicale et radiologie thérapeutique.

Le Pr GIRARD, Directeur scientifique de l'école, présente le cycle de formation des IADE, avec le programme pédagogique (incluant des cours avec des universitaires) et la répartition des crédits ECTS. Le décret permettant in fine la délivrance du grade de master devrait paraître prochainement.

Le diplôme d'IADE est régi par le décret n°2004-802 du 29 juillet 2004 (article R.4311-12) et par un arrêté du 23 juillet 2012.

La scolarité dure 24 mois et prévoit 1260H d'enseignements théoriques et 58 semaines de stages. L'école est ouverte à des infirmiers et infirmières ayant exercé au moins deux ans à temps plein. Le recrutement se fait par concours (15 à 16 places par an). Des possibilités d'accès existent également pour des sages-femmes et des médecins.

L'infirmier anesthésiste diplômé d'État réalise des soins spécifiques et des gestes techniques dans les domaines de : \* l'anesthésie-réanimation, \* la médecine d'urgence, \* la prise en charge de la douleur.

Le Pr GIRARD insiste sur le fait que le but est de donner des responsabilités au futur IADE, qui travaille sous les ordres des médecins. Il y a un fort compagnonnage dans ce domaine d'activités, avec alternance de stages et d'enseignement théorique.

Une convention de partenariat entre l'école et l'UB sera prochainement formalisée et sera présentée dès que possible en CP.

## 8. Convention pédagogique

Grégory WEGMANN présente l'avenant à la convention entre l'Université de Bourgogne (IAE Dijon) et AGROSUP Dijon sur le déroulement du cursus master AE et ingénieur AGROSUP Dijon en vue de l'obtention d'un double diplôme par les étudiants. Cet accord ne pose pas de problème. L'avenant prend en compte les modifications des formations d'Ingénieurs à Agrosup.

*Proposition : adoption de cet avenant, tel que présenté en séance*

Avis  
CP

Favorable à l'unanimité

## 9. Modifications des fiches filières – Rentrée 2013

Le tableau récapitulatif des demandes des composantes est évoqué par Grégory WEGMANN qui rappelle que les membres de la CP peuvent intervenir si des demandes nécessitent des explications ou précisions.

Il est signalé que certaines demandes de modifications importantes pour des diplômes sont présentées en séance, compte tenu de leur importance.

### ⇒ Licence professionnelle Activités et techniques de communication (ATC)

Céline MOREIRA présente les demandes de modifications pour la LP ATC COMEN, qui est mutualisée avec les LP ATC CRSML et LP ATC CPL.

Les UE1 et UE2 sont actuellement communes alors que les UE3, UE4 et UE5 spécifiques. Des modifications techniques en vue d'harmoniser le fonctionnement des 3 LP ATC de l'IUT de Dijon sont demandées ainsi que des modifications de nature pédagogique. Il est précisé que ces modifications font suite aux demandes des professionnels et à celles du comité de perfectionnement du 22 mai 2013.

*Proposition : adoption des modifications demandées pour la LP ATC*

Avis  
CP

Favorable à l'unanimité

### ⇒ Master Banque-patrimoine-assurances

Xavier BRADLEY, responsable pédagogique du Master BPA, présente la demande. Ce diplôme a pour objectif de former des professionnels dans le domaine de la banque, du patrimoine et des assurances en prenant en compte la pluridisciplinarité de cette spécialité à la fois économique et juridique. Le Master d'économie, dans sa spécialité Banque Patrimoine Assurance, est une formation sur deux ans qui combine des connaissances en économie et en droit, dans le but de développer les potentiels d'analyse et de traitement des informations dans le domaine de la gestion patrimoniale et des relations avec la clientèle des professionnels. Il est co-géré par l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion et par l'UFR de Droit et de Sciences Politiques. Sur la région Bourgogne Franche-Comté, cette formation répond à une demande de la profession bancaire pour des formations en alternance.

L'année de M2 offre deux parcours professionnels en alternance, l'un visant à développer les compétences des étudiants dans les métiers de conseil en gestion de patrimoine, Parcours Conseiller Patrimonial Agence (CPA), et

l'autre plus particulièrement dédié à acquérir les compétences nécessaires au conseil de la clientèle professionnelle, Parcours Conseiller Clientèle de Professionnels (CCPro). Au cours de cette seconde année, les enseignements universitaires seront complétés par des modules proposés par le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB) en vue de l'obtention de la certification « Conseiller Patrimonial Agence » ou de la certification « Conseiller Clientèle de Professionnels ». Une fiche filière modifiée a été transmise afin de détailler ces nouveaux modules CFPB.

*Proposition : adoption des modifications demandées, avec création d'un parcours « conseiller clientèle de professionnels » dont les cours sont assurés par le CFPB*

<b>Avis CP</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
--------------------	--------------------------------

#### ⇒ Master Finances

Magali SEVILLANO, ingénieur au SUFCOB, excuse M.DESBRIERES, responsable pédagogique du master Finances, qui n'a pu venir en CP. Elle explique que le master est animé en coordination avec le CFPB qui a demandé s'il était possible d'ajouter des modules pour un volume total de 196 heures, correspondant à une option dans ce master, intitulée « chargé d'affaires entreprises » avec des enseignements tels que « relations clients » ou « financement de la firme ».

La formation est proposée en alternance sous contrat de professionnalisation (depuis septembre 2007) ou sous contrat d'apprentissage (depuis septembre 2009). Elle est rattachée au CFA Sup Bourgogne.

La promotion compte, chaque année, une quinzaine d'alternants. La formation suscite l'intérêt de la profession bancaire. En effet, la majorité des alternants exerce dans ce secteur. Le parcours CAE de la spécialité Finance vise à former des spécialistes dans les domaines de la finance, de la gestion bancaire. La vocation principale est de répondre à un besoin de cadres en banque en vue de diriger un centre d'affaires.

Les stagiaires qui auront suivi l'option CAE et qui auront réussi aux examens seront diplômés du Master 2 Finance et bénéficieront d'un certificat de qualification professionnelle reconnu par la branche professionnelle.

*Proposition : adoption des modifications demandées, avec ajout de modules pour un volume horaire de 196 heures pour les cours assurés par le CFPB (option CAE)*

<b>Avis CP</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>
--------------------	--------------------------------

#### ⇒ Statut des étudiants AJAC

Les UFR Droit et Science Politique et Sciences économiques et de gestion, ainsi que l'UFR Sciences Humaines présentent des demandes de précisions du statut d'étudiant AJAC pour les L1 et L2 Droit, AES et Sciences économiques et de gestion, Histoire de l'Art et Archéologie, Musique et Psychologie. La validation de certaines UE est exigée pour être autorisé à s'inscrire dans l'année immédiatement supérieure du cursus suivi.

Il est rappelé que ces dispositions s'appliqueront à partir de la rentrée 2013, le référentiel commun des études et les fiches filières actuelles ayant vocation à s'appliquer pour l'année universitaire 2012-2013 dans sa globalité. On ne peut en effet modifier les modalités de contrôle des connaissances et les dispositions réglementant la progression dans le cursus en cours d'année. Il est précisé que des dispositions transitoires seront sans doute à prévoir pour assurer la jonction entre les années universitaires 2013-2014 et 2014-2015.

Grégory WEGMANN propose de voter sur les demandes des UFR Droit et Science Politique et Sciences économiques et de gestion

*Proposition : adoption des précisions relatives au statut des étudiants AJAC établies par l'UFR Sciences Humaines pour les licences Droit, AES et Sciences Economique et de Gestion*

<b>Avis CP</b>	<b>Favorable, moins 2 abstentions</b>
--------------------	---------------------------------------

Dorian COLAS DES FRANCS précise qu'il n'est pas au courant des demandes de l'UFR Sciences Humaines pour le statut AJAC et n'a pas eu le temps de voir ces questions avec les élus étudiants des filières concernées. Il n'y a pas eu de conseil d'UFR à ce sujet.

Grégory WEGMANN précise que compte tenu des contraintes calendaires, il a été demandé aux composantes de transmettre leurs éventuels demandes mais qu'il faut veiller à avoir les avis des conseils pour se prononcer. On prend toutefois bonne note de la demande.

*Proposition : adoption des précisions relatives au statut des étudiants AJAC établies par l'UFR Sciences Humaines pour les licences Histoire de l'Art et Archéologie, Musique et Psychologie*

**Avis  
CP**

**Report de vote, en attendant le vote du Conseil de l'UFR Sciences Humaines**

L'ordre du jour étant épuisé, Grégory WEGMANN clôt la séance à 13 heures et remercie les membres de la CP de leur participation aux débats.

~~~~~

Le Vice-président du CÉVU

**validé**

Grégory WEGMANN

*Prochain CÉVU : 26 juin 2013*

*Prochain CA : 03 juillet 2013*